RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Attestation de délivrance de l'information donnée à son conjoint sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de sa profession sur les biens communs

(Arrêté du 4 juillet 2007)

Je soussigné(e), Abad DAG HORIYA

NOM DE NAISSANCE (SUIVI DU NOM D'USAGE POUR LES FEMMES MARIÉES) ET PRÉNOMS DE LA PERSONNE IMMATRICULÉE

Déclare sous ma responsabilité, conformément à l'article R.123-121-1 du Code de Commerce, avoir informé mon conjoint, M./Mme :

DAG SERKAN

NOM DE NAISSANCE (SUIVI DU NOM D'USAGE POUR LES FEMMES MARIÉES) ET PRÉNOMS DU CONJOINT/DE LA CONJOINTE

avec lequel/laquelle je me suis marié(e) :

☒ sans contrat de mariage(1),

☐ avec un contrat de mariage qui prévoit des biens communs aux époux,

sur les conséquences des dettes contractées dans l'exercice de ma profession sur ces biens communs.

Fait à [redacted], le 13/07/2025

[redacted]

(1) La mention relative à l'absence de contrat de mariage ne signifie pas que le régime légal français est applicable.